

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 139**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune de Saint-Andiol - Contrat Départemental de Développement et  
d'Aménagement 2014/2016 - Tranche 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par décision du 22 octobre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2016) avec la commune de Saint-Andiol pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 2.284.484 €HT pour une subvention totale de 1.599.139 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 250.600 € pour un montant de travaux de 358.000 €HT, lors de la Commission Permanente du 22 octobre 2014. La deuxième tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 841.192 € pour un montant de travaux de 1.201.702 € HT, lors de la Commission Permanente du 09 septembre 2016.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Saint-Andiol pour la tranche 2016 du contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2016).

Les opérations inscrites au titre de la tranche 2016 sont les suivantes :

- **REQUALIFICATION DE LA RUE DU MARECHAL LECLERC**

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier de l'Eglise, la commune souhaite requalifier la rue du Maréchal Leclerc.

Le projet comprend la création d'un réseau d'écoulement pluvial, la mise en discrétion des réseaux secs, la reprise de la chaussée et la création d'un trottoir adapté aux personnes à mobilité réduite.

Le montant de cette opération prévue en 2015 et 2016, s'élève à 345.080 € HT dont 217.775 €HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie d'aucun autre financement.

La subvention départementale pourrait s'élever à 241.557 € dont 152.443 € pour la tranche 2016.

- DEMOLITION DE L' ILOT DEVANT L' EGLISE ET AMENAGEMENT D' UN PARVIS

A l' issue de la concrétisation des acquisitions foncières nécessaires, la commune a prévu la démolition d' un îlot de maisons vétustes pour permettre la création d' un parvis qui mettra en valeur l' Eglise Saint-Vincent, classée aux Monuments Historiques.

Le projet comprend également un parc de stationnement à proximité immédiate.

Le montant de cette opération prévue en 2015 et 2016, s' élève à 387.021 € HT dont 287.021 € HT pour la tranche 2016.

La commune ne bénéficie d' aucun autre financement.

La subvention départementale pourrait s' élever à 270.915 € dont 200.915 € pour la tranche 2016.

- REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LATTRE DE TASSIGNY

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier de l' ancienne mairie et en lien avec le plan de requalification de la nationale 7, la commune souhaite aménager l' espace public que représente la place du Maréchal De Lattre de Tassigny.

La place comportera plusieurs places de parking afin de répondre aux besoins des activités du nouvel équipement culturel. L' ensemble des structures sera accessible depuis la place par des voies sécurisées et d' accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

La commune ne bénéficie d' aucun autre financement.

Le montant de cette opération prévue en 2016, s' élève à 219.986 € HT.

La subvention départementale pourrait s' élever à 153.990 €

--oOo--

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2016 de ce contrat 2014/2016 s' élève à 724.782 € HT, réparti comme suit :

– Requalification de la rue Maréchal Leclerc.....	217.775 €H.T
– Démolition ilot et création parvis église.....	287.021 €H.T
– Requalification de la place Lattre de Tassigny.....	219.986 €H.T
.....	_____
TOTAL .....	724.782 €HT

L'échéancier actualisé est le suivant :

- 2014 .....	358.000 €H.T
- 2015 .....	1.201.702 €H.T
- 2016 .....	724.782 €H.T
.....	_____
TOTAL .....	2.284.484 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 507.348 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Saint-Andiol, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 507.348 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2014/2016, soit une dépense subventionnable de 724.782 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Saint-Andiol la convention de partenariat (avenant n°2 au contrat départemental) définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action, déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL